

Décision n° 2017-030 /CC sur la conformité à la Constitution de l'Accord de financement n° 6068-BF conclu le 27 juin 2017 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA) relatif au financement additionnel du Projet d'Appui au secteur de l'électricité (PASEL)

Le Conseil constitutionnel,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi organique n° 011-2000/AN du 27 avril 2000 portant composition, organisation, attributions et fonctionnement du Conseil constitutionnel et procédure applicable devant lui ;
- Vu** le règlement intérieur du 06 mai 2008 du Conseil constitutionnel ;
- Vu** la décision n° 2010-05/CC du 24 mars 2010 portant classification des délibérations du Conseil constitutionnel ;
- Vu** l'Accord de financement n° 6068-BF conclu le 27 juin 2017 à Ouagadougou entre, le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement relatif au financement additionnel du Projet d'Appui au secteur de l'électricité (PASEL) ;
- Vu** la lettre n° 017-1962/PM/SG/DGPJ/dt du 05 septembre 2017 de Monsieur le Premier Ministre aux fins de contrôle de conformité à la Constitution de l'Accord de financement suscité ;
- Ouï** le Rapporteur ;

